



**HAL**  
open science

## Quelle politique russe pour le secteur des hydrocarbures ?

Catherine Locatelli

► **To cite this version:**

Catherine Locatelli. Quelle politique russe pour le secteur des hydrocarbures ?. AGIR, 2011, 45, pp.119-129. halshs-00561596

**HAL Id: halshs-00561596**

**<https://shs.hal.science/halshs-00561596>**

Submitted on 1 Feb 2011

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



LABORATOIRE D'ECONOMIE DE LA PRODUCTION  
ET DE L'INTEGRATION INTERNATIONALE

UMR 5252 CNRS - UPMF

---

## ***NOTE DE TRAVAIL***

**N° 3/2010**

**Quelle politique russe pour le secteur  
des hydrocarbures ?**

**Catherine Locatelli**

**avril 2010**



## Quelle politique russe pour le secteur des hydrocarbures ?

Catherine Locatelli  
LEPII-Université de Grenoble-CNRS

Deuxième producteur mondial de pétrole (9.71 Mb/j en 2008) et de gaz naturel (664 Gm<sup>3</sup> en 2009), la Russie est un acteur incontournable des marchés internationaux d'hydrocarbures et un fournisseur essentiel de l'UE. Elle détient ainsi 6,3% des réserves prouvées de pétrole et 23,4 % des réserves de gaz naturel. Depuis le début des années 2000, le modèle d'organisation de ses industries d'hydrocarbures est marqué par de profondes évolutions. Celles-ci portent avant tout sur le secteur pétrolier. L'industrie gazière est elle aussi l'objet de certaines réorganisations mais reste dominée par la compagnie gazière Gazprom. Le « modèle pétrolier libéral » (Aslund, 2006), défini dans les années 1990 au travers de processus de restructuration et de privatisation, n'a que peu répondu aux deux objectifs principaux de l'Etat que sont sa rétribution en tant que propriétaire de la ressource en terre et la gestion de long terme de la ressource (non renouvelable) en hydrocarbures.

En conséquence, le cœur du débat et des réformes actuelles porte sur le régime d'exploitation des ressources naturelles qui sera le plus apte à y répondre. Rappelons-le, ces régimes constituent un dispositif institutionnel<sup>1</sup> particulier qui articule modalités d'accès aux ressources (droits de propriété sur les ressources), modèle organisationnel (droits de propriété publique ou droits de propriété privés sur les entreprises productrices) et régime de concurrence (monopole de production *versus* ouverture à la concurrence). Il s'agit de définir les incitations susceptibles d'orienter les comportements des acteurs vers des stratégies plus en adéquation avec une croissance de long terme de la production (et donc des exportations) de pétrole et de gaz naturel<sup>2</sup>.

Il importe aussi de mettre le secteur des hydrocarbures au service des objectifs de restructuration industrielle, de développement et de reconstruction économiques (Heinrich, 2008). L'enjeu de la réorganisation du secteur des hydrocarbures est ainsi de définir une politique et un modèle de développement des hydrocarbures permettant d'asseoir la croissance économique de la Russie, compte tenu de certaines contraintes comme la dotation institutionnelle particulière de ce pays (faiblesse des institutions de marché) ou encore le contexte énergétique international.

L'objectif de cet article est de tenter de qualifier le modèle de développement des ressources en hydrocarbures en train d'émerger en Russie, notamment d'un point de vue organisationnel. Le nouvel arrangement institutionnel mis en œuvre depuis le début des années 2000 repose sur deux facteurs principaux : la compagnie d'Etat et un contrôle plus étroit de la puissance publique sur l'accès aux ressources en hydrocarbures. Ces deux évolutions permettent de définir un « arrangement institutionnel » – modalité d'accès aux ressources et modèle organisationnel – plus cohérent, notamment en termes de droits de propriété sur l'entreprise et

---

<sup>1</sup> Au sens de la théorie néo-institutionnaliste. Cf. notamment Aoki (2001)

<sup>2</sup> La plus grande implication de Rosneft et de Gazprom, comparée aux acteurs privés dans l'exploration et le développement de la Sibérie orientale, région aux coûts d'exploration et de production élevés, et nécessitant des engagements financiers importants, est en accord avec les objectifs de l'Etat qui entend voir se développer une nouvelle zone de production compte tenu de l'épuisement des bassins de Sibérie occidentale.

sur la ressource, et plus en conformité avec la politique qu'entend mener l'Etat russe dans le domaine des hydrocarbures. Il est ensuite possible de tirer quelques implications de ce nouvel arrangement institutionnel sur les modalités d'insertion de la Russie sur les marchés internationaux d'hydrocarbures, notamment dans sa relation avec l'UE.

### **I - La mise en cause du modèle libéral par l' « ineffectivité » des institutions de marché**

Confronté aux intérêts de valorisation immédiate des actifs des compagnies privées, l'Etat s'est trouvé suite aux réformes impulsées dans les années 1990 dans l'impossibilité de définir une politique pétrolière cohérente (Boussena, Locatelli, 2005). Le « modèle libéral » dans le contexte institutionnel spécifique de la Russie a favorisé des comportements de court terme, une maximisation de la production et des exportations (comportement de *cash stripping*), une faiblesse des investissements dans l'exploration (Dienes, 2004 ; Kryukov & Moe, 2007). Face à l'insécurité des droits de propriété et à la faiblesse de la *Rule of Law*, il s'agissait pour les acteurs privés de valoriser rapidement les actifs pétroliers sur les marchés internationaux d'hydrocarbures. Dès lors l'Etat ne peut faire prendre en considération par les opérateurs privés ses intérêts propres, notamment en matière de gestion de long terme de la production. En effet, en l'absence d'investissements massifs dans l'exploration, le futur de long terme de la production pétrolière russe apparaît compromis<sup>3</sup>.

Dans le même temps, l'Etat confronté à l' « ineffectivité » des institutions de marché (sécurisation des droits de propriété, régime fiscal, politique d'attribution des licences) n'a pu faire respecter ses droits en tant que propriétaire des ressources en terre<sup>4</sup>. D'une part, une grande partie de la rente pétrolière lui revenant de droit est captée par les compagnies privées au travers de différents schémas d'évasion fiscale, des prix de cession interne ou de clauses contractuelles extrêmement défavorables à l'Etat, notamment dans ses relations avec les investisseurs internationaux (cf. l'accord de partage de production de Sakhaline II<sup>5</sup>). D'autre part, il n'est pas en mesure de réguler la gestion des ressources en terre au travers du système juridique des licences et des contrats de partage de production. Les asymétries d'information sont importantes dans un système où l'attribution des licences est de fait gérée conjointement par l'Etat et les autorités régionales<sup>6</sup>. Celles-ci sont l'objet de négociations, de rapports de marchandage et d'un jeu conflictuel entre l'Etat fédéral, les Régions et les entreprises. Elles se substituent souvent aux procédures d'appels d'offre et d'enchères exigées par la loi. Ces procédures accroissent l'opacité qui entoure les processus d'accès aux ressources en hydrocarbures de la Russie (Locatelli, 2006).

---

<sup>3</sup> Avec une production de 9,87 Mb/j en 2007, la Russie est devenue le deuxième producteur mondial de pétrole derrière l'Arabie saoudite. Toutefois, depuis 2005, sa croissance s'est nettement ralentie, 2,3 % en 2007, 2,1 % en 2006 et 2,2 % en 2005. Cette évolution semble s'être confirmée en 2008.

<sup>4</sup> Pour une analyse détaillée de l' « ineffectivité » des institutions de marché dans le secteur pétrolier russe on pourra se reporter à Rossiaud, S. & Locatelli, C. (2009).

<sup>5</sup> Comparé aux autres *Production sharing agreements* (PSA) que l'on peut trouver au niveau mondial, celui de Sakhaline II s'est trouvé être extrêmement défavorable à l'Etat russe, notamment pour les raisons suivantes : durée non définie, formule de partage des risques asymétriques (en défaveur de l'Etat), taux de fiscalité relativement bas... Krysiek (2007).

<sup>6</sup> Le principe d'attribution conjointe (par l'Etat fédéral et les Régions) des licences est inscrit dans la *Subsoil law* de 1992. De plus, pour certains gisements d'importance locale, les licences peuvent être allouées par les seules autorités régionales. Les amendements du début des années 2000 ont mis fin à cette logique.

Le secteur gazier semble moins confronté à de telles logiques, tout au moins concernant les comportements d'investissement et le renouvellement de la ressource gazière russe. Dominé par la société gazière Gazprom, détentrice du monopole de transport et d'exportation, il témoigne de logiques de *cash stripping* liées à la maximisation des exportations plus limitées (Black, Kraakman & Tarassova, 2000). Les spécificités d'une industrie de réseau et les caractéristiques des marchés gaziers européens (seule zone d'exportation de la Russie) – organisés par des contrats de long terme (25-30 ans) et un réseau de gazoducs liant étroitement (et durablement) un producteur et un consommateur – en sont une explication.

## II - La compagnie d'Etat : l'acteur clé du nouvel arrangement institutionnel de l'industrie des hydrocarbures

Au centre du nouvel arrangement organisationnel et institutionnel en émergence se trouvent être les compagnies d'Etat. La consolidation du secteur pétrolier est ainsi marquée par la montée en puissance des compagnies d'Etat au sein de la production. Rosneft, GazpromNeft, Tatneft et Slavneft (50 %) représentent en 2008 39,7 % de la production (cf. tableau 1). Le rôle de Gazprom dans le secteur gazier est quant à lui renforcé. Détenu à 51 % par l'Etat (contre 38 % dans les années 1990), il s'est vu conféré le monopole d'exportation et de transport du gaz naturel sur l'ensemble du territoire russe.

**Tableau 1 : Le poids des compagnies pétrolières dans la production de pétrole de la Russie selon leur type de propriété**

	2003	2008
Compagnies privées, %	72,6	43,9
Compagnies d'Etat, %	4,8	39,7
Compagnies « régionales » et autres, %	22,6 (1)	17,4 (1)
<b>Total de la production</b>	<b>8,4 Mb/j</b>	<b>9,82 Mb/j</b>

(1) : On pourrait considérer que la production des compagnies régionales c'est-à-dire des compagnies majoritairement détenues par les régions soit à intégrer dans la production des compagnies d'Etat. Il nous semble toutefois que le statut de ces compagnies est quelque peu différent. Elles ne peuvent donc être assimilées à des compagnies d'Etat.

Sources : Rossiaud, Locatelli, op.cit. ; Hanson (2009).

Les compagnies nationales sont censées constituer la pièce centrale de la stratégie de l'Etat. Elles se justifient par l'« ineffectivité » des institutions de marché, que ce soit en matière de fiscalité ou de gestion-déplétion (Stevens, 2008)<sup>7</sup> des ressources en terre, et par les asymétries d'informations<sup>8</sup>. Censées pallier la plus ou moins grande « ineffectivité » des institutions de marché, elles doivent permettre de remédier à l'incomplétude des arrangements institutionnels d'un secteur de rente en lieu et place des contrats traditionnellement utilisés dans une économie de marché mature. A ce titre, elles s'analysent comme des « institutions de la transition ».

– *Des compagnies d'Etat, mais internationalisées*

<sup>7</sup> En matière de déplétion et de gestion des ressources, elles ont la possibilité de définir des stratégies de plus long terme à l'inverse des compagnies privées. Soumises aux critères de rentabilité, ces dernières ont des temps de production très courts plus ou moins contraires à une gestion de long terme d'une ressource non renouvelable.

<sup>8</sup> Elles servent de *benchmarking* pour diminuer les asymétries d'informations et donc contraindre et orienter les comportements des acteurs privés.

Les évolutions organisationnelles à l'œuvre depuis le début des années 2000 ne sont pas réductibles à la seule reprise en main du secteur des hydrocarbures par l'Etat. Quelques autres caractéristiques importantes se font jour, même si elles doivent encore pour l'essentiel être confirmées. Les compagnies nationales d'hydrocarbures de la Russie présentent plusieurs spécificités qui s'accordent avec les nouveaux arrangements institutionnels qui émergent sur les marchés internationaux depuis la fin des années 1990 (Van der Linde, 2008). Elles sont ainsi partie prenante de l'émergence d'un nouveau type d'acteurs au côté des compagnies pétrolières internationales et des compagnies d'Etat.

L'Etat n'étant pas propriétaire à 100 % de ces compagnies, différentes formes de propriété coexistent en leur sein. Leur actionnariat se diversifie en direction d'investisseurs privés russes ou étrangers, ce qui leur permet d'accroître significativement leur capitalisation<sup>9</sup>. L'augmentation de la part de l'Etat dans Gazprom (de 38 à 51 %) s'est dans le même temps accompagnée de la libéralisation du marché de ses actions (Locatelli, 2007). Quant à Rosneft, la part de l'Etat étant de 75,16 %, l'ouverture de son capital s'est réalisée au profit de la CPPC chinoise, de Petronas et d'un portefeuille d'investisseurs internationaux.

Ces compagnies mènent une politique active d'internationalisation dont l'objectif est clairement de se constituer en grandes compagnies internationalisées capables de rivaliser avec les principales majors actuelles, Shell, ExxonMobil, BP..., notamment en matière d'accès aux ressources des producteurs. De ce point de vue, deux logiques principales voient le jour. La première est relative à des stratégies d'intégration vers l'aval sur le *downstream* des marchés consommateurs. Gazprom avec sa politique de création de joint ventures et de prises de participation directes dans certaines entreprises occidentales (distribution, compagnies d'électricité...) en est l'exemple le plus achevé (Locatelli, 2008). Elle est conçue comme une réponse apportée par l'entreprise gazière à la libéralisation des marchés gaziers de l'UE, mais dans le même temps elle répond aux objectifs d'internationalisation de la société gazière<sup>10</sup>. La deuxième logique fait référence à une stratégie de diversification du portefeuille des réserves, notamment au Kazakhstan et au Turkménistan pour l'Asie centrale, en Libye et au Nigeria pour l'Afrique, au Venezuela pour l'Amérique latine,<sup>11</sup> mais aussi en Iran et en Irak pour le Moyen-Orient (avec Lukoil)<sup>12</sup>.

Enfin, le secteur des hydrocarbures russe est l'objet d'une gouvernance hybride. Différentes formes de propriété continuent de coexister dans le secteur pétrolier, induisant une certaine forme de concurrence entre les compagnies présentes, notamment pour l'accès aux ressources

---

<sup>9</sup> En termes de capitalisation (270 milliards de \$ en 2006), Gazprom s'est hissé parmi les premières sociétés avec mondiales (OECD, 2008).

<sup>10</sup> On retrouve à l'international les mêmes logiques de descente en aval pour la compagnie pétrolière Lukoil. Celle-ci a acquis des actifs dans des sociétés de distribution en Turquie, aux Etats-Unis, dans des sociétés de raffinage (Italie, Roumanie, Bulgarie et Ukraine principalement). La même logique prévaut pour Gazpromneft (la compagnie pétrolière de Gazprom), même si les résultats restent à ce jour plus limités (Serbie). En particulier, la compagnie ambitionne d'acquérir un vaste réseau de distribution au Kazakhstan.

<sup>11</sup> En 2008, Lukoil, TNK-BP et Gazprom ont signé un certain nombre de contrats d'exploration avec PDVSA dans la zone de l'Orénoque. « Russian firms sign Venezuelan upstream deals », *FSU Energy, Argus Petroleum*, Vol. XIII, n° 37, 19 September 2008.

<sup>12</sup> METTRE NOTE SUR ACCORD DE LUKOIL

en hydrocarbures<sup>13</sup>. Les deuxième (Lukoil) et troisième (BP-TNK) plus grandes compagnies pétrolières russes sont des compagnies privées. A l'image des compagnies détenues majoritairement par l'Etat, elles tentent de la même manière de s'internationaliser, diversifiant leur portefeuille de réserves et développant une stratégie de descente vers l'aval (raffinage, distribution)<sup>14</sup>. Trait spécifique à la Russie, celle-ci s'est dotée de deux compagnies pétrolières nationales, Rosneft et Gazpromneft, qui se trouvent être souvent en concurrence pour l'exploration et le développement de gisements pétroliers ou gaziers.

La montée des compagnies pétrolières et des indépendants (Novatek, Northgaz...), acteurs majoritairement privés, dans le développement des ressources gazières au côté de Gazprom témoigne d'une évolution en profondeur de ce secteur. Les années 2000 voient l'émergence de différentes formes de marchés caractérisées par des relations économiques particulières. A côté du marché régulé dominé par la fourniture de Gazprom et des prix administrés coexistent des marchés dérégulés approvisionnés essentiellement par les indépendants et les compagnies pétrolières. Ces marchés sont dérégulés au sens où les prix s'établissent librement en fonction de l'offre et de la demande<sup>15</sup>. Gazprom ne représente plus que 83,8 % de la production gazière russe contre 96,6% en 1991. Les nouveaux acteurs que sont les indépendants et les compagnies pétrolières pourraient assurer, compte tenu de leurs réserves, une production non négligeable variant entre 150 et 270 Gm<sup>3</sup> de gaz en 2020. Ils sont à ce titre une variable clé de l'équilibre de la balance gazière russe.

### **III - La réaffirmation du contrôle de l'Etat sur l'accès aux ressources en hydrocarbures**

La montée en puissance des compagnies d'Etat dans le secteur des hydrocarbures s'accompagne d'un durcissement des conditions d'accès aux ressources russes, ou tout au moins d'un contrôle étroit et maîtrisé de l'accès aux ressources par la puissance publique. Ce durcissement s'opère d'abord au détriment des Régions. Différents amendements relatifs à la loi sur le sous-sol ont mis fin au principe d'attribution conjointe Etats-Régions des licences d'exploration et de production, et consacré la prééminence de l'Etat fédéral dans ce domaine (LeBoeuf, Lamb, Greene & MacRae, 2005)<sup>16</sup>. Il concerne ensuite les investisseurs étrangers. D'une part, la définition d'une liste de gisements dits stratégiques pour lesquels les licences d'exploration et de développement sont attribuées directement par l'Etat sans passer par la procédure des appels d'offre comme l'exige la loi, est acquise (loi gazière de 2006)<sup>17</sup>. D'autre

---

<sup>13</sup> Un des arguments souvent avancés concernant le manque d'efficacité des compagnies pétrolières nationales est l'absence de concurrence, ces compagnies étant la plupart du temps en monopole sur leur secteur (Stevens, op. cit.).

<sup>14</sup> En 2004, 80 % des revenus de Lukoil sont générés à l'étranger, essentiellement du fait de sa production pétrolière issue de la CEI et du Moyen-Orient ainsi que de sa présence dans le raffinage et la distribution en Europe centrale et de l'Ouest et aux Etats-Unis (OECD, 2008).

<sup>15</sup> La production de gaz naturel est assurée à 83,8 % par Gazprom, 8,8 % par les compagnies pétrolières russes et 7,4 % par les indépendants.

<sup>16</sup> Même si les pouvoirs régionaux sont toujours présents dans les commissions d'attribution de ces licences, ils n'ont plus qu'un rôle consultatif.

<sup>17</sup> C'est sous ce principe qu'a pu être attribué à Gazprom la licence de développement du gisement de gaz naturel Chayandinkoye qualifié de gisement stratégique. Ces réserves situées en Sibérie orientale (Sakha-Yakutie) sont évaluées à 1,26 trilliards de m<sup>3</sup>. « Gazprom given licence to drill », *FSU Energy, Petroleum Argus*, Vol. XIII, n° 15, 18 April 2008.

part, la loi sur les investissements étrangers dans les entreprises stratégiques, adoptée en mai 2008, limite à 10 % la part d'un investisseur étranger privé dans une entreprise d'hydrocarbures et à 5% s'il s'agit d'une compagnie d'Etat étrangère. Au-delà, l'autorisation spéciale émanant d'une commission présidée par le Premier ministre est requise (BOFIT Weekly, 2008)<sup>18</sup>. Dernier élément de ce dispositif, selon les amendements à la *Subsoil Law* passés en 2008, les réserves (importantes) des gisements offshore seront attribuées pour leur développement exclusivement aux compagnies d'Etat (pour l'heure Rosneft et Gazprom).

– *Un accès difficile mais toujours possible aux ressources en hydrocarbures pour les investisseurs étrangers : la question du nationalisme pétrolier russe*

Bien que les conditions d'accès aux ressources en hydrocarbures s'avèrent de plus en plus restrictives pour les investisseurs internationaux, le territoire de la Russie n'est cependant pas totalement fermé, à l'inverse de la situation du Moyen-Orient. De ce point de vue, l'entrée de Gazprom dans Sakhaline II au détriment de Shell représente plus une mise en conformité des accords de partage de production russes signés dans les années 1990 avec les standards internationaux qu'une fermeture du territoire (Krysiek, op.cit.)<sup>19</sup>.

Le durcissement des conditions d'accès aux ressources en hydrocarbures, même s'il est partie intégrante du renouveau du nouveau nationalisme pétrolier (Stevens, op. cit.), ne s'applique pas en Russie aux seuls investisseurs étrangers. Il concerne également les acteurs privés russes comme Lukoil ou TNK-BP, pour ne citer que ces deux compagnies. A cet égard, il est une des composantes de la réponse plus globale apportée par les autorités fédérales aux problèmes rencontrés par le modèle pétrolier des années 1990 (Locatelli & Rossiaud, 2010). Il vise, à côté d'un certain nombre d'autres variables, à définir les incitations économiques nécessaires au développement d'une nouvelle province pétrolière, celle de Sibérie orientale, indispensable au renouvellement de la réserve russe (Kryukov & Moe, op. cit.).

L'enjeu des évolutions juridiques actuelles réside dans la constitution d'un cadre juridique et fiscal stabilisé et surtout crédible pour les investisseurs, ce que n'avait pas permis la transposition des normes et des règles issues des économies de marché développées. De ce point de vue, on peut considérer que la loi sur les secteurs stratégiques de 2008 clarifie et stabilise le cadre légal pour les investisseurs étrangers (OECD, op. cit.). Plus encore, on peut faire l'hypothèse que la présence de compagnies d'Etat dans les contrats pétroliers sera un facteur de crédibilisation des engagements contractuels signés avec les compagnies pétrolières internationales. Le partenariat avec les grandes compagnies d'Etat semble aujourd'hui la seule stratégie d'investissements viable pour les compagnies pétrolières internationales dans le secteur des hydrocarbures russes (OECD, op. cit.), tout au moins concernant le développement de gisements importants<sup>20</sup>.

---

<sup>18</sup> Russia : Duma passes law limiting foreign investment in strategic enterprises, *BOFIT Weekly*, n°13, 28 March 2008.

<sup>19</sup> Il est en effet extrêmement rare de voir de tels accords signés sans qu'une compagnie du pays hôte soit partie prenante du consortium. Par ailleurs, une des clauses importantes des PSA concernant la définition d'un plafond en matière de recouvrement des coûts était absente du PSA sur Sakhaline II, ce qui a pu poser problème lors de la révision importante des coûts opérés par Shell (Krysiek, op. cit. ; Wälde, 2008).

<sup>20</sup> L'accord signé en 2007 entre Gazprom, Total et StatoilHydro pour le développement du gisement gazier de Shotkmanou en 2009 entre Total et Novatek le montre.

La crise économique que connaît la Russie, associée à la baisse des prix du pétrole et du gaz, ainsi que le coût de développement de la Sibirie orientale et de l'Extrême-Orient, devraient inciter les autorités à composer avec les compagnies pétrolières internationales<sup>21</sup>. Ce cadre général ne devrait cependant pas être remis en cause.

– *Echange d'actifs versus Charte de l'Energie : les conséquences pour l'UE*

De manière plus générale et au-delà de ces cadres juridiques, la Russie tend à développer une politique particulière concernant l'accès à ses ressources en hydrocarbures. Pour les compagnies pétrolières internationales, cet accès est de plus en plus lié à la possibilité pour les compagnies russes d'accéder à l'aval des marchés des pays consommateurs, notamment ceux de l'UE. Il s'agit là d'une logique basée sur les échanges d'actifs<sup>22</sup>, permettant à des compagnies comme Gazprom ou Lukoil de s'intégrer vers le *downstream* des marchés européens.

Cette politique d'échanges d'actifs s'inscrit dans une approche bilatérale des relations internationales qui s'oppose au multilatéralisme qu'entend promouvoir l'UE dans la gestion de ses relations avec ses principaux fournisseurs. L'ambition de l'Europe est en effet de construire un espace commun de régulation (normes, règles...) avec ses fournisseurs notamment gaziers (Belyi, 2009 ; European Council, 2006), en particulier au travers de l'exportation des acquis communautaires. Ainsi, l'extension de la *Rule of Law* portée par la Charte de l'énergie et son traité constitue le mécanisme de régulation de la sécurité énergétique de l'UE dans un contexte de libéralisation des marchés gaziers (Correljé & Van der Linde, 2006). Le traité de la Charte de l'énergie permet de garantir, via un cadre multilatéral d'investissement, l'accès aux ressources en hydrocarbures des pays producteurs aux compagnies pétrolières internationales. Le principe de souveraineté de l'Etat sur les ressources naturelles en terre n'est pas remis en cause. Mais celui-ci doit être en accord avec les obligations inscrites dans les principaux cadres internationaux d'investissements (Haghighi, 2007). Ainsi, la Charte établit des règles qui visent à sécuriser les investissements internationaux et à définir des règles non discriminatoires par rapport aux investissements étrangers (reprises de certaines clauses de l'OMC). Cette approche s'avère en totale contradiction avec les modalités qui se dessinent en Russie, que ce soit la logique d'échanges d'actifs ou celle relative au renforcement du contrôle de l'Etat sur l'accès aux réserves pétrolières et gazières de la Russie. A l'évidence, deux visions de l'organisation des marchés et des structures énergétiques s'affrontent, et semblent pour l'heure difficilement conciliables. Elles sont sans doute l'expression de dotations institutionnelles pour le moins très différentes aujourd'hui,.

\* \* \*

La réorganisation du secteur des hydrocarbures russes est aujourd'hui importante. Elle s'inscrit dans une problématique plus générale pour la Russie qui est celle de la gestion de long terme de ses ressources non renouvelables et de sa politique de déplétion, en particulier concernant ses réserves pétrolières. Elle est porteuse d'enjeux à l'international dès lors qu'elle

---

<sup>21</sup> V. Poutine a ainsi invité Shell à participer au développement des futurs projets de Sakhaline. De la même manière, les compagnies pétrolières internationales pourraient être partie intégrante du développement de la province de Yamal.

<sup>22</sup> L'accord signé entre Gazprom et BASF en 2009 témoigne d'une telle volonté. Portant sur l'ensemble de la chaîne gazière, il permet à Wintershall d'accéder aux gisements gaziers russes. En contrepartie, Gazprom pourra accroître ses parts dans certaines sociétés (Wingas) qui commercialisent et distribuent le gaz russe en Allemagne.

a pour vocation d'induire de nouvelles incitations économiques susceptibles de mieux faire prendre en compte aux compagnies pétrolières et gazières les objectifs de long terme de l'Etat. Dans le contexte actuel de baisse des prix du pétrole et surtout de baisse des prix du gaz naturel, des producteurs comme la Russie sont confrontés à l'arbitrage prix-volume. Toute hausse des volumes exportés pour compenser les pertes de revenu liées à la baisse des prix ne peut en retour que contribuer à cette baisse.

## Bibliographie

- Aoki M. (2001), *Toward a Comparative Institutional Analysis*, MIT Press, Cambridge ; London, 467 p.
- Aslund A. (2006), Russia's Energy Policy: A Framing Comment, *Eurasian Geography and Economics*, vol. 47, n° 3, pp. 321-328.
- Belyi A. (2009), Reciprocity as a factor of the energy investment regimes in the EU-Russia energy relations, *Journal of World Energy Law & Business*, vol. 2, n° 2.
- Black B., Kraakman R. & Tarassova A. (2000), Russian Privatization and Corporate Governance: What Went Wrong ?, *Stanford Law Review*, n° 52, pp. 1731-1808.
- Boussena S., Locatelli C (2005), Towards a more coherent oil policy in Russia?, *Opec Review*, vol. XXIX, n° 2, pp. 85-105.
- Correljé A. & Van der Linde C. (2006), Energy supply security and geopolitics: An European perspective, *Energy Policy*, vol. 34.
- Dienes L. (2004), Observations on the Problematic potential of Russian Oil and Complexities of Siberia, *Eurasian Geography and Economics*, vol. XXXV, n° 5, pp. 319-345.
- European Council (2006), *An External Policy to Serve Europe's Energy Interests*, Paper from Commission/SG/HR for the European Council S160/06.
- Haghighi S. (2007), *Energy Security: The external Legal Relations of the European Union with Major Oil- and Gas Supplying Countries*, Oxford: Hart.
- Hanson P. (2009), Russian energy policy and the global crisis, *Energy Economist*, n° 336, pp. 5-7.
- Kryukov V. & Moe A. (2007), Russia's Oil Industry: Risk Aversion in a Risk-Prone Environment, *Eurasian Geography and Economics*, vol. 48, n° 3, pp. 341-357.
- Krysiek T. (2007), *Agreements from Another Era: Production Sharing Agreements in Putin's Russia, 2000-2007*, Oxford Institute for Energy Studies, WP 34, 28 p.
- LeBoeuf, Lamb, Greene & MacRae, L.L.P (2005), *Russian Law News : Subsoil Law Amendments : Two-key to One Key, and More* [en ligne]. Disponible sur : <http://www.russianlaws.com/subsoil3.html>. [Consulté le 21/03/2005].
- Locatelli C., Rossiaud S. (2010), *La politique pétrolière et gazière de la Russie : un cadre organisationnel et institutionnel en gestation pour l'accès aux ressources en hydrocarbures*. Grenoble : LEPII, 6 p. (Note de travail ; 1/2010.)
- Locatelli C. (2008), Gazprom's export strategies under the institutional constraint of the Russian gas market, *Opec Energy Review* , vol. XXXII, n° 3, pp. 246-264.
- Locatelli C. (2007), Gazprom, ou l'inévitable fuite en avant. *Gaz d'aujourd'hui*, vol. 131, n°1, pp. 28-31.

Locatelli C. (2006), Les enjeux de la réorganisation du secteur pétrolier russe : vers un nouveau modèle privé-public, *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, vol. 38, n° 1, pp. 131-150.

Rossiaud, S., Locatelli, C. (2009), The obstacles in the way of stabilizing the russian oil model. *Post-Communist Economies*, vol. 21, n° 4, pp. 425-438.

OECD (2008), *Russian Federation: Strengthening the Policy Framework for Investment*, Paris : OECD, 87 p.

Rutledge I. (2004), *The Sakhalin II PSA – A Production “Non Sharing” Agreement: Analysis of Revenue Distribution*, SERIS, November, 34 p.

Stevens P. (2008), National oil companies and international oil companies in the Middle East: Under the shadow of government and the resource nationalism cycle, *Journal of World Energy Law & Business*, vol. 1, n° 1, pp. 5-29.

Van der Linde C. (2008), *Turning a Weakness into a Strength : A smart external energy policy for Europe*, *Note de l'Ifri*, April, 43 p.

Wälde T. (2008), Renegotiating acquired rights in the oil and gas industries: Industry and political cycles meet the rule of law, *Journal of World Energy Law & Business*, vol. 1, n° 1, pp. 55-97.